

NEMOURS MÉDIEVAL

CONTRAT D'ENGAGEMENT DOSSIER N° SECTEUR : marché médiéval

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

NEMOURS-MEDIEVAL, association loi 1901 N°0774011008, N° Siret 522 280 643 00019, N° APE 9001Z

Siège : 22 rue de Beauregard 77140 Nemours

Représentant : M. Jean-Marc Champniers (Président)

Ci-après dénommée « L'ORGANISATEUR » d'une part

&

Nom et enseigne :

N° de SIRET (obligatoire) :

Adresse :

CP/Ville :

Représentant :

Téléphone portable :

E-mail :

Ci-après dénommée « LE PRESTATAIRE » d'autre part

Il est entendu que :

- A. LE PRESTATAIRE dispose du droit de représentation de la prestation qui fait l'objet des présentes, pour lequel il s'est assuré le concours des personnes nécessaires à sa présentation.
- B. L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition du lieu et de l'emplacement : **CENTRE VILLE HISTORIQUE** dont LE PRESTATAIRE déclare connaître et accepter le règlement.

De ce fait il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

LE PRESTATAIRE réalisera dans le lieu et à l'emplacement précités, le stand contenant les produits suivants : **MARCHE MEDIEVAL en fixe (description de l'activité) :**

Le samedi 2 juillet 2011 de 10h00 à 23h00 (soirée animée à la taverne médiévale)

Le dimanche 3 juillet 2011 de 10h00 à 19h00 (démontage interdit avant cette heure)

Article 2 – Obligations du prestataire

LE PRESTATAIRE fournira le stand précité dans sa totalité et assumera les responsabilités fiscales et sociales.

Le stand comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation. En aucun cas, l'organisateur ne pourra fournir ces éléments.

LE PRESTATAIRE s'engage à respecter le **REGLEMENT**, annexé au présent contrat. Un dossier exposant lui sera remis à son arrivée.

LE PRESTATAIRE fournira au plus tard le **1^{er} mai 2011**, les éléments nécessaires à la promotion de l'évènement, à savoir son nom médiéval et son logo sous format électronique (s'il en dispose).

NEMOURS MÉDIEVAL

Association n° 0774011008 – 22, rue Beauregard – 77140 – NEMOURS
<http://nemours-medieval.com> - contact@nemours-medieval.com – Téléphone : 06 81 61 50 54



Article 3 – Obligations de l'organisateur

L'ORGANISATEUR fournira le lieu et l'emplacement nécessaire à la prestation.

Il assurera en outre le service général du lieu : accueil et service de sécurité.

L'ORGANISATEUR est responsable de toutes les demandes d'autorisations administratives en temps utile. (Pour les ventes et dégustations de produits alcoolisés, joindre un extrait kbis pour l'obtention d'une autorisation temporaire).

Article 4 – Assurances

LE PRESTATAIRE est tenu d'assurer sa prestation et tous les objets lui appartenant contre tous les risques et fournir à L'ORGANISATEUR une attestation de ladite assurance avec son inscription au plus tard le 1^{er} mai 2011 sous peine de se voir refuser l'accès au site en cas de manquement à cette obligation.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux animations dans son lieu.

Article 4 – Montage, démontage, répétitions

L'accès au lieu et à l'emplacement sera possible à partir du **vendredi 01 Juillet 2011 - 18h00**, pour permettre d'effectuer le déchargement, le montage, les réglages, ainsi que pour procéder aux éventuelles répétitions et raccords de l'animation. (Après 23h00, l'organisateur disposera de cet emplacement).

Le démontage et le rechargement seront effectués le **dimanche 3 juillet 2011 à partir de 19h00 (pas avant)**.

LE PRESTATAIRE s'engage à rendre son emplacement propre et débarrassé des ordures et tout autre déchet. La paille doit être ramassée et mise dans des sacs.

Article 5 – Enregistrement, diffusion

LE PRESTATAIRE accepte sans condition les prises de photos, vidéos, et sons, sur le lieu et pendant la durée de la fête.

L'ORGANISATEUR s'engage à utiliser les photos, vidéos, et sons uniquement pour son usage exclusif.

Article 6 – Paiement (le prix du mètre linéaire est de 25€)

LE PRESTATAIRE a payé la somme de : _____ € TTC = (_____ ml x 25€) par chèque N° _____ qui lui donne droit à _____ mètres linéaires. (Chèque à l'ordre de nemours-médiéval)

Ce paiement couvre la durée totale de la manifestation (2-3 juillet 2011) à condition que le PRESTATAIRE ait rempli entièrement ses engagements. Pour des raisons de gestion, ce chèque sera encaissé dans les prochains jours suivant l'envoi dudit contrat.

Veuillez donc vous assurer que votre compte soit suffisamment approvisionné.

En cas de non-respect du règlement ci-joint, L'ORGANISATEUR se réserve le droit d'exclure le prestataire de la manifestation sans dédommagement aucun.

Article 7 – Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas de force majeure.

Article 8 – Dispositions particulières

Le REGLEMENT joint est partie intégrante du présent contrat.

Ce contrat devra être renvoyé paraphé sur toutes les pages et signé à L'ORGANISATEUR sous quinzaine.

Une fois ce délai expiré, L'ORGANISATEUR sera libre de tout engagement.

Fait à NEMOURS, le en 2 exemplaires.

Signature de L'ORGANISATEUR

Signature du PRESTATAIRE

Précédée par « lu et approuvé »

Champniers Jean-Marc, Président

Nom et qualité.

REGLEMENT

2 et 3 juillet 2011 – Fantastique, Contes et Légendes....

L'ORGANISATEUR s'engage à vous fournir

- ❖ Un accueil chaleureux et personnalisé
- ❖ Un site conforme à l'ambiance médiévale
- ❖ Un emplacement précis
- ❖ Une personne référent pendant toute la durée de la fête et joignable facilement
- ❖ Un secrétariat (prévôté) central
- ❖ Un parking réservé (restreint) (les véhicules sont interdits dans le périmètre de la fête)
- ❖ Une restauration sur site (à la charge du prestataire)
- ❖ Un approvisionnement en eau suffisante
- ❖ Une sonorisation efficace mais discrète
- ❖ Un service de sécurité (pour la nuit) et un service de premiers secours
- ❖ Un fléchage et un programme pour le public

LE PRESTATAIRE s'engage à

- ❖ Se présenter **obligatoirement** à la prévôté centrale (**Secrétariat Général**) pour retirer son dossier exposant et connaître son emplacement et la personne référente
- ❖ **Respecter les horaires** de déchargement et de chargement, ne pas gêner les autres intervenants
- ❖ **Ne pas contester l'emplacement attribué** par l'organisateur sous réserve d'être exclu de la fête sans aucun dédommagement en retour
- ❖ Pouvoir installer son campement/stand/etc. sur toute sorte de sol, à savoir bitume, gravier et pavés, les pelouses étant fortement restreintes
- ❖ **Respecter l'étendu de l'emplacement réservé**, sécuriser son espace (vent, pluie, feu)
- ❖ En cas de feu sur le campement : apporter une protection efficace contre toute détérioration du sol, enlever l'herbe de manière à pouvoir la remettre en fin de prestation, protéger le sol (que ce soit de la terre, du bitume, des graviers ou des pavés avec du sable et nettoyer l'endroit en fin de prestation)
- ❖ **Assurer tout son matériel** et d'en être le seul responsable – en aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu comme responsable en cas de perte, dégradation ou de vol de matériel
- ❖ Amener des installations de type médiéval (couleurs sombres dans les tons brun, bleu, vert écru, noir)
- ❖ Dissimuler matériels (bâches plastique), ustensiles (portables), vêtements (baskets) du XXI siècle
- ❖ Revêtir pendant toute la durée de la fête un costume d'époque (XI-XII-XIII siècle)
- ❖ Participer activement à la fête et au défilé en fonction du programme et rester à la disposition du public
- ❖ **Respecter les consignes de l'organisateur**, des services de sécurité et de secours ainsi que les horaires
- ❖ Utiliser les parkings publics, notamment au champ de Mars, à 5 min. à pied du site de la fête. Aucun véhicule n'est autorisé dans l'enceinte de la fête pendant la durée totale de la manifestation
- ❖ Respecter les signalisations et interdictions de stationnement, l'organisateur n'étant en aucun cas responsable en cas d'enlèvement de votre véhicule ou amende
- ❖ Respecter les lieux le calme des gens alentours durant les nuits
- ❖ **Rendre sons emplacement propre** et débarrassé de toutes les ordures et déchets
- ❖ Rassembler la paille en un tas unique au centre du campement
- ❖ Boire avec modération l'hypocras et autres boissons alcoolisées et s'interdire tous produits illicites

Informations générales

- ❖ Plusieurs points d'eau accessibles sur le site
- ❖ Toilettes publiques sur le site
- ❖ Électricité uniquement sur demande préalable et sous réserve de possibilité technique
- ❖ Douches au gymnase J. David (env. 10 min. à pied du site)
- ❖ Poste de secours central
- ❖ Surveillance de nuit
- ❖ Restauration sur site à la charge du prestataire
- ❖ Secrétariat général à disposition pendant toute la durée de la fête (téléphone, photocopieur)

Nom et signature du prestataire, précédée de la mention « lu et approuvé »